

### A retenir

**COLZA** Charançon de la tige du colza : aucune activité significative, risque nul à ce jour.

## COLZA

### •Réseau d'observation 2009-2010

Le réseau SBT Colza comporte 45 parcelles. Dans un contexte de faible reprise d'activité des ravageurs, seules 12 parcelles ont fait l'objet d'au moins une observation au cours de ces sept derniers jours.

### •Stade phénologique et état de la culture

La majorité des parcelles est au stade C1 (apparition des jeunes feuilles au centre des plantes). Quelques plantes ont engagé un tout début d'élongation (stade C2 – entre nœuds visible). Les conditions climatiques actuelles ne sont pas favorables à une croissance active des colzas.

### •Charançon de la tige du colza

Aucune activité significative sur le réseau. Seule une cuvette enregistre la capture de 2 insectes début février. A ce jour, les principaux piégeages concernent le charançon de la tige du chou, non nuisible pour le colza.

Les conditions climatiques seront défavorables pour l'activité de l'insecte dans les prochains jours. Leur activité ne reprendra qu'avec le retour de températures maximales supérieures à 10°C.

### •Puceron cendré

Aucune colonie observée sur le réseau.

### REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉ SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière oléagineux du CETIOM et élaboré sur la base des observations réalisées par Areal, Arterris, Chambres d'Agriculture d'Ariège, de la Haute-Garonne, des Hautes-Pyrénées, du Tarn, Capel, Cascap, Cepaso, Cetiom, Ets Ladevèze, Euralis, Gascoval, Gersycoop, Inra, La Gerbe, Maisagri, Qualisol, Silos Vicois, Sordes, Terres de Gascogne, Vivadour, Coopérative de Blé de Salvagnac, et les agriculteurs observateurs.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA Midi-Pyrénées dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.